

Québec, 13 juin 1870.

Messieurs les Rédacteurs,

Il est fort le scepticisme des écrivains du *Nouveau Monde*. Ma dernière chronique, paraît-il, n'a pu le vaincre : ces bonnes gens prétendent encore que j'errais en affirmant que le P. de Angelis a déclaré "qu'il appartient à l'Etat de donner l'éducation au peuple et que l'Eglise n'a sur l'éducation qu'un droit de surveillance."

La lettre de l'archevêque de Québec a bien confirmé cette assertion ; mais les pieux rédacteurs de la sainte feuille ne semblent pas avoir lu ce document. Envers et contre tous, ils soutiennent même qu'ils avaient raison et que j'avais tort. Comme le plaideur éternel de Sheridan, ils veulent avoir le dernier mot.

J'avais d'abord songé à leur donner cette piètre consolation ; mais, réflexion faite, j'ai cru convenable, au lieu d'une chronique, de vous envoyer aujourd'hui une lettre en réponse au *Nouveau Monde*.

Quoiqu'en dise cette religieuse feuille, le P. de Angelis déclare formellement dans sa réponse à Mgr. Baillargeon "qu'il appartient à l'Etat de donner l'éducation au peuple." Et le savant consultant de la Propagande parle avec autant de clarté du droit de surveillance qu'il attribue à l'Eglise en matière d'enseignement. Voici ses propres paroles :

"Le droit de l'Eglise relativement à l'instruction, d'après sa mission divine, consiste en deux choses : 1o. Il appartient exclusivement à l'Eglise de donner la doctrine religieuse depuis la première instruction jusqu'au moment de la science théologique ; 2o. Pour ce qui regarde les autres sciences, l'Eglise veille à ce qu'il ne se répande pas d'erreurs, soit au sujet de la religion, soit au sujet de la moralité. Le reste appartient à l'Etat."

Rien de plus clair, de plus explicite : l'Eglise donne l'enseignement religieux et les autres branches de l'instruction tombent dans le domaine de l'Etat. Quand on n'a pas des raisons particulières pour ne pas comprendre, on saisit parfaitement le sens et la portée de ces paroles. Mais les écrivains du *Nouveau Monde* ne semblent pas les comprendre, et pour cause.

Notons en passant que dans la chronique incriminée, j'ai employé le mot éducation dans le sens qu'on lui donne généralement dans notre pays, c'est-à-dire pour signifier instruction ou enseignement public. Quant à l'éducation dans le sens propre du mot, je serais loin de soutenir qu'elle doive être plutôt sous le contrôle de l'Etat que sous la direction des autorités religieuses.

D'ailleurs, le *Nouveau Monde* m'a bien compris et il n'a pas cherché à me chicaner sur les mots.

J'ai cité plus haut les paroles du P. de Angelis, et l'on a pu voir que j'étais dans le vrai en affirmant que le P. de Angelis déclare "qu'il appartient à l'Etat de donner l'éducation et à l'Eglise de veiller à ce qu'elle soit religieuse et chrétienne. Or voici comment s'exprime la Commission de l'Enseignement sur la même question :

"On ne doit pas nier au pouvoir laïque le droit de pourvoir à l'instruction dans les lettres et les sciences pour atteindre sa fin légitime et le bien de la société, et par conséquent on ne doit pas nier au même pouvoir laïque le droit de diriger les écoles en autant que le demande cette fin légitime."

Malgré ces déclarations si formelles, le *Nouveau Monde* dit sans sourcilier le 9 juin :

"Loin de découvrir dans le sentiment des autorités invoquées par les prélats de Québec et de Rimouski la condamnation de la thèse catholique que le *Nouveau Monde* n'a cessé depuis sa fondation de défendre, nous y trouvons au contraire la confirmation la plus complète et la plus entière des principes auxquels nous sommes restés attachés."

Ces principes, en voici quelques-uns :

1o. La matière de l'enseignement public est toute du domaine de l'Eglise.

2o. L'autorité laïque n'a pas droit de dispenser elle-même l'éducation à la jeunesse, d'ouvrir des écoles, de fonder des universités.

3o. L'Eglise repousse comme un empiètement sur ses droits et dénonce, en l'anathématisant, l'ingérence de l'autorité civile dans l'enseignement.

Tous ces principes se trouvent dans le *Nouveau Monde* du 28 janvier 1870. Ils sont en opposition directe avec la réponse du savant consultant de la Propagande, et surtout avec la décision de la Commission de l'Enseignement. On en jugera facilement en jetant un regard sur le tableau suivant :

Note de la Commission sur Principes du *Nouveau Monde* :

1. L'Eglise repousse comme un empiètement sur ses droits et dénonce en l'anathématisant l'ingérence de l'autorité civile dans l'enseignement.

2. On ne doit pas nier au pouvoir laïque le droit de pourvoir à l'instruction dans les lettres et les sciences... et par conséquent on ne doit pas nier au même pouvoir laïque le droit de diriger les écoles.

3. On ne doit pas attribuer au pouvoir ecclésiastique comme l'autorité laïque n'a pas droit de dispenser elle-même l'éducation à la jeunesse, d'ouvrir des écoles, de fonder des Universités, etc.

Le P. de Angelis et la Commission romaine sur l'Enseignement ne sont donc pas plus dignes de foi que l'auteur de la chronique incriminée. C'est encore une consolation, et malgré les religieux dédains que le *Nouveau Monde* apporte à mon égard, je ne me trouve pas trop mal en pareille compagnie.

L'avis des théologiens romains aussi, pourquoi avez-vous eu l'audace d'admettre une opinion contraire aux enseignements de la feuille archi-catholique de Montréal ? C'est bien dommage à vous, qui jouissez ailleurs d'une réputation si bien méritée. Mais, voyez-vous, vous n'êtes ni aussi savants ni aussi orthodoxes que les écrivains du *Nouveau Monde*.

Evidemment, il y a ignorance ou mauvaise foi chez les rédacteurs du *Nouveau Monde*. S'ils acquiescent aux décisions plus haut rapportées, pourquoi chicanent-ils ceux qui protestent sincèrement la doctrine contenue dans ces deux documents ? D'un autre côté, s'ils n'acceptent pas ces décisions comme orthodoxes, ils nous permettent bien de dire que leur science est en défaut. Car on sait de quelle autorité jouissent les décisions du P. de Angelis, consultant de la Propagande et théologien du Pape, ainsi que les jugements de la Commission de l'Enseignement, laquelle a toute l'autorité d'une congrégation romaine.

Il est donc établi que le *Nouveau Monde* a soutenu sur les droits respectifs de l'Eglise et de l'Etat dans l'enseignement,

une doctrine erronée et condamnée par les autorités compétentes, de même qu'il reste établi que la même feuille errait en niant l'exactitude de l'analyse du document dont je vous ai parlé dans ma chronique. Cela suffit à la tranquillité de ma conscience, sinon à mon bonheur.

MILES.

RUMEURS.

On dit que l'hon. M. Campbell va remplacer le juge en chef Richards qui se retire, et que l'hon. M. Howe va être nommé président du conseil et transféré au Sénat.

L'hon. M. Tupper le remplacerait.

On dit d'un autre côté qu'un M. O'Connor, député d'Essex, entrerait dans le gouvernement comme président du conseil et que M. Chapais et M. Chauveau échangeaient leurs portefeuilles. Un grand nombre de personnes verraient avec plaisir M. Chauveau entrer dans le gouvernement fédéral.

La retraite présumée de Sir John opérerait des changements importants dans l'organisation de la partie haut-canadienne du gouvernement.

Qui le remplacerait ? Qui deviendrait premier ministre ?

Le parti conservateur du Haut-Canada pourrait-il se maintenir ? Le Haut-Canada accepterait-il Sir George comme premier ministre ? Les hommes du parti clear grit seraient-ils appelés au pouvoir ? Que ferait on de Sir Francis ? Autant de questions auxquelles le temps seul pourra répondre.

MYSTERES.

Le régiment du Prince Arthur, comme on l'appelle, a reçu l'ordre de rester en Canada jusqu'au mois d'Octobre prochain. Cet ordre de départ est arrivé lorsque tous les préparatifs de départ étaient faits.

Que signifie ce contre-ordre du gouvernement anglais ?

Est-ce l'influence des remontrances de notre gouvernement qui commence déjà à se faire sentir ?

La Cour anglaise qui est favorable au maintien du lien colonial l'importerait-elle sur le gouvernement qui voudrait se débarrasser de nous ? Nous vivons dans une atmosphère remplie de questions.

Mais les réponses ne peuvent se faire attendre longtemps, car le pays ne peut rester dans l'état de malaise et d'incertitude où il est.

La mission de l'hon. M. Campbell, qui est parti pour l'Angleterre, inspire nombre de conjectures. Les uns disent que l'Angleterre va répondre catégoriquement à ses questions : "oui ou non." D'autres pensent qu'on va mettre de l'eau dans son vin des deux côtés et qu'il n'y aura rien de défini d'une manière permanente ; on ferait de la temporisation.

Qui vivra verra ! En attendant on s'agite ; on parle d'annexion, d'indépendance sur tous les tons, dans tous les quartiers. On dit qu'un mouvement va bientôt avoir lieu dans un sens ou dans l'autre.

Que ceux qui vivent maintenant sont heureux ! Ils en voient des choses curieuses ! Le monde sera bien toujours le monde ; — et dire que la fin n'arrive pas.

NORD-OUEST.

Les nouvelles de la Rivière Rouge sont à la paix.

Voici ce qu'on lit dans une correspondance écrite au Courrier de St. Hyacinthe.

Maintenant le peuple est content et satisfait, et si, d'un côté, les débats du Parlement Fédéral sur le bill de Manitoba ont été un peu gâtés par quelques voix hostiles, d'un autre côté, ces débats ont montré que la majorité des hommes politiques du Canada veulent nous rendre justice. Le gouvernement provisoire, afin de montrer qu'il sympathise avec les désirs du peuple, se propose de faire une ovation à nos délégués, ovation qui sera une confirmation et une approbation manifeste des arrangements conclus avec le Canada.

INFAILLIBILITE

Une dépêche apprenait il y a quelques jours que le Concile avait voté l'infaillibilité à une grande majorité. Cette dépêche n'a pas été confirmée. La discussion a été, paraît-il, magnifique, la lutte grandiose et vive souvent. Le parti de l'infaillibilité voulait à tout prix une décision avant la fête de St. Pierre. Mgr. Dupanloup et ses partisans voulaient absolument la retarder.

La nomination de M. Chamberlin comme Imprimeur de la Reine donne lieu à une élection dans le comté de Missisquoi. M. Baker et M. Moore sont sur les rangs. Le dernier se présente comme partisan de l'indépendance du pays ; et l'autre soutient le gouvernement. M. Galt doit prendre part à cette élection. Il est naturel qu'il travaille à faire triompher son programme.

On est prié de remettre à l'un des propriétaires de *L'Opinion Publique* une robe d'avocat qui porte son nom et qu'on détient d'une manière illégale, injuste et vexatoire. Le propriétaire offre, comme récompense, au détenteur de la robe, s'il la rapporte, une paire de gants blancs.

Il n'est pas bien de jouer au piquet, attendu qu'à ce jeu on est toujours obligé de se montrer le point.

L'INCENDIE DU SAGUENAY.

Nous extrayons du rapport de M. Boucher de La Bruère les chiffres suivants, sur l'étendue des malheurs qui viennent de frapper les populations du Saguenay.

"Je pourrais vous rapporter grand nombre de faits des plus tristes et des plus pénibles parvenus à ma connaissance, mais je me borne à vous dire ce que j'ai vu. Je puis cependant affirmer que les rapports publiés dans les journaux, loin d'être exagérés, sont, à mon avis, restés en deça de la réalité."

"L'étendue de pays ravagée par le feu commence à la rivière Mistassini, à la tête du lac St. Jean, et s'étend jusqu'à la Baie des Ah ! Ah ! distance de 35 lieues."

"Dans cette étendue, les familles qui ont tout perdu et sont considérées comme ruinées, se classent comme suit :

De Mistassini à venir à Metabetchouan. 150

Dans ces missions il ne reste plus que

54 habitations.

Dans la paroisse St. Jérôme, comprenant

les cantons de Metabetchouan et Caron. 120

Il ne reste plus que 24 bâtisses dans

cette paroisse.

Dans Hébertville, canton Labarre. 50

" Kinogami. 4

" Jonquière. 45

Paroisse de Ste. Anne et de St. Fulgence,

cantons Simard, Tremblay et Harvey. 47

" Chicoutimi. 49

" N. D. de Laterrière. 18

" St. Alphonse, canton de Baygot. 72

Total des familles ruinées. 555

"En sus de ce nombre, 146 familles ont perdu soit des maisons, soit d'autres bâtisses."

"Deux églises et le bois nécessaire à la construction d'une troisième, sont brûlées, ainsi que plusieurs moulins."

"Je ne vous rapporterai qu'un fait pour vous faire comprendre l'étendue du désastre causé par l'incendie. Dans la paroisse St. Jérôme, se trouve le rang double St. Bonaventure, bâti tout le long, de chaque côté du chemin ; eh bien ! sur une longueur de trois lieues, je n'ai trouvé que deux fours encore debout."

Le gouvernement de Québec mérite les plus grands éloges pour le zèle qu'il a apporté à secourir les pauvres incendiés et à faire connaître exactement et en détail leurs souffrances et leurs pertes.

UNE NUIT A PARIS. Le 22 mai, vers minuit, un crime épouvantable a été commis dans un petit hôtel de la rue du Cygne.

Un homme de quarante-six ans, marié il y a à peine six mois à une femme de trente, a, dans un transport furieux de jalousie, frappé celle-ci de sept coups de couteau de table, dont deux lui ont ouvert le ventre.

M. le docteur Dupuy de Frenelle, qui demeure presque en face, est accouru aussitôt, a recousu l'intestin, appliqué un premier appareil et fait transporter d'urgence cette malheureuse femme à l'Hôtel-Dieu.

Tous les habitants du voisinage étaient descendus dans la rue et ont vu, non sans frissonner, s'éloigner ce lugubre cortège.

—C'était décidément la nuit aux événements ! Vers minuit, un chiffonnier frappait à la porte d'un commissariat de police. Il était extrêmement pâle. Il déclara qu'en fouillant dans un tas d'ordures de la rue Pagevin, il avait trouvé deux crânes humains horriblement mutilés.

Un naturaliste du voisinage, appelé en toute hâte, examina ces crânes et affirma que c'étaient deux crânes humains.

On se rendit aussitôt dans la rue Pagevin, à l'endroit où la découverte avait été faite. On interrogea les voisins.

L'un d'eux vint spontanément déclarer que c'était lui qui avait jeté ces deux têtes.

Il était déjà saisi par les deux agents, lorsqu'il déclina son titre de garçon de restaurant et s'écria :

—Ce sont deux têtes de veau !

UNE BONNE MÈRE.—L'autre jour, dit l'*International* de Londres, une femme, portant un baby dans ses bras, entra dans un public-house de Sheffield où se trouvait un fermier, qui s'extasia sur la beauté du poupon et qui finit par demander à l'acheter.

Le marché fut conclu séance tenante, et le fermier se trouva bientôt possesseur d'un enfant qui lui coûta la modique somme de 12 fr. 50 c.

Combien d'individus voudraient être pères à ce prix-là !

Une ingénieuse allégorie de Me. Marie sur l'éloquence judiciaire :

"Un avocat, disait-il, est un homme qui, ayant les yeux bandés, doit frapper avec un marteau sur un clou placé au milieu d'une planche. Il frappe en effet avec vigueur ; la foule admire ses efforts et le bruit retentissant de ses coups. Mais, ô surprise ! quand on regarde la planche, le clou est toujours là, nullement enfoncé."

"Le clou, continuait Me. Marie, c'est le point à plaider ; le bruit, c'est l'éloquence. Et combien d'avocats, même des mieux disants, manquent le clou toute leur vie !"

LE PRIX D'UNE CERISE.—A Montréal, la semaine dernière, un jeune homme du nom de Piché, arrivait des Etats-Unis, flanqué d'une bourse de \$3,000. Le jeune homme avait l'intention de placer son argent sur des biens fonds, et il devait acheter un lot de terre dans le voisinage de Montréal. Mais, arrivé en cette ville, il lui prit la fantaisie de vider un ou deux doigts de gin dans un restaurant. Malheureusement il se grisa et quand il revint à lui-même, il mit la main dans sa poche de son habit, où se trouvait sa fortune et lamentable dictu, de portefeuille plus, et de valeur encore moins.

UNE EPOUSE MODELE.—Toutes les épouses, heureusement, ne sont pas comme cette brave femme qui vient de passer un jugement à la Nouvelle-Orléans pour avoir vidé une marmite d'eau bouillante sur un passant.

—Pourquoi, lui dit le juge, avez-vous commis un acte aussi cruel ?

—Faites excuse, mon magistrat, répond l'accusée, je croyais que c'était mon mari !

L'Anglaise, c'est du thé ; l'Allemande, de la bière ; l'Espagnole, du bourgogne ; la Française, du Bordeaux ; la Parisienne, c'est du champagne... et l'Américaine un mélange du tout avec une addition de cock-tail.